

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 044_2024

Séance du vendredi 19 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 16 septembre 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, Mme Sandrine BILLIAU, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, M. Clément WALBROU, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Mme Domitille DENEUVILLE ayant donné procuration à Mme Brigitte DELANNOY,
M. Christophe LOUVEAU ayant donné procuration à Mme Catherine GOEDGEBUER.

Secrétaire de séance : Philippe BLERVAQUE.

Fin de la séance : 20h45

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : Ecole Saint-Exupéry – Demande de subvention exceptionnelle au titre du voyage de classe des classes de CM en 2025.

VU :

Le code général des collectivités territoriales ;

M. Vasseur, Directeur de l'école Saint-Exupéry de la commune, a présenté un projet de voyage scolaire pour les 33 élèves des classes de CM1-CM2. Cette année le choix s'est porté sur une classe de neige

Le coût total estimé de ce projet est de 22.000 €.

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **PARTICIPER** au financement de ce projet à hauteur de 5.000 € soit 22.72 % du coût total ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au compte 6574 "Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres" du budget 2023 de la commune;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

